

BDO FRANCE
Société par actions simplifiée
au capital de 10 486 249,20 euros
Siège social : 43-47 avenue de la Grande Armée
75116 PARIS
500 492 004 RCS PARIS

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 31 MARS 2026**

[...]

QUINZIEME RÉOLUTION

Réduction du capital social par voie d'annulation de titres autodétenus

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Directoire, décide au regard de l'article L227-18 du code de commerce, de **réduire le capital de 102 621,60 euros**, par voie d'annulation de **9 500 actions A** de 10,80 euros de nominal chacune et **2 actions D** de 10,80 euros de nominale autodétenues par notre Société.

La différence entre la valeur nominale des actions autodétenues annulées (102 621,60 euros) et le prix global de rachat (977 068 euros), **soit 874 446,40 euros** sera imputée en totalité sur le compte « *prime d'émission* ».

La constatation de la réduction de capital ne pourra intervenir qu'à l'expiration du délai d'opposition des créanciers sociaux.

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus à l'effet de réaliser et de constater l'annulation du nombre d'actions ainsi décidé et de mettre à jour les statuts et effectuer toutes formalités y afférent.

Cette résolution est adoptée par 1.088.668 voix ayant voté pour, 3.251 voix ayant voté contre et 23.755 voix s'étant abstenues.

SEIZIEME RÉOLUTION

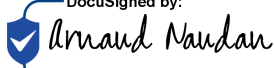
Procuration pour les formalités

L'Assemblée donne tous pouvoirs au Cabinet **BDO AVOCATS**, société d'avocats interbarreaux sise 43-47, avenue de la Grande Armée - 75116 PARIS avec **faculté de subdéléguer à la société LVPRO - LEGALVISION**, SAS au capital de 51 454,80 euros, domiciliée 15, rue de Milan - 75009 PARIS et ses mandataires, pour accomplir toutes les formalités nécessaires.

Cette résolution est adoptée par 1.126.174 voix ayant voté pour, 0 voix ayant voté contre et 12.002 voix s'étant abstenues.

[...]

Certifié conforme
Le Président

DocuSigned by:

9EE9AEBAFDC2402...